



Témoignages

Michel T.
Menuisier, Tournon

« En 2 heures, j'ai compris comment faire une évaluation des risques. »

Jacques F.
Maçon, Guéret

« Mon conseiller OPPBTP m'a aidé à m'organiser, je vais gagner du temps. »

Philippe R.
Peintre, Pont-à-Mousson

« Le DU, je ne savais pas par quel bout le prendre, on va le faire ensemble. »

Gérard W.
Couvreur, Besançon

« Depuis que l'OPPBTBTP m'a expliqué comment vérifier mon échafaudage, mon équipe et moi nous sommes rassurés. »

Luc P.
Carreleur, Creil

« Avec PREVAL, ils m'ont ouvert les yeux sur quelques risques que je n'avais pas vus. »

Vous connaître pour vous aider

Soucieux de vous accompagner dans la prévention des risques, votre conseiller OPPBTP est à votre service pour vous rencontrer.

Contactez-le :

www.oppbtp.fr

La prévention... Et si on s'organisait ?



PREVAL

Première étape d'évaluation des risques adaptée aux entreprises artisanales

Dans le cadre de sa mission, l'OPPBTP vous offre une méthode simple et efficace adaptée à votre entreprise et à votre quotidien.



VOS BESOINS

- Améliorer la sécurité des compagnons.
- Mettre à jour les documents obligatoires.
- Faire le point sur la prévention.

VOTRE PRINCIPALE CONTRAINTE : LE MANQUE DE TEMPS

LA SOLUTION

Un conseiller OPPBTP à vos côtés pour vous aider à :

- Identifier les risques de votre chantier.
- Mettre en évidence les risques majeurs.
- Construire un plan d'action simple et concret.

En 2 heures maximum sur votre lieu de travail.



PREVAL, c'est :

- Une **analyse simplifiée** des risques sur votre lieu de travail **en 2 heures maximum**.
- Une observation à deux : **vous et votre conseiller** OPPBTP.
- Une **restitution immédiate** de 3 points forts et 3 points à améliorer.
- Un **engagement mutuel** sur 3 actions concrètes.

**2H
MAXI**



UN RÉEL BÉNÉFICE POUR VOTRE ENTREPRISE

Un contact privilégié avec votre conseiller OPPBTP, une confiance mutuelle

- Il connaît votre entreprise et vos besoins, il est à votre écoute, il vous accompagne.

Une tranquillité d'esprit

- Vous êtes engagé dans une démarche de prévention, vous êtes informé sur les réglementations.

Un cadre de travail plus sécurisé pour vous et vos salariés

- Moins d'inquiétude.
- Plus de sérénité.
- Plus de performances.